

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

### Note de présentation du Budget principal

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet <https://www.plvg.fr>

Par délibération du 17 mai 2021, le PLVG a intégré l'expérimentation nationale au Compte Financier Unique (CFU), dans le cadre du changement de nomenclature comptable en M57, à partir de 2022. Dans ce cadre, le CFU agrège les données principales du compte administratif et celles du compte de gestion. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2025. Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le CFU 2025 sera voté en juin 2026 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un syndicat mixte fermé, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR de 2015 à 2022 et de nouveau syndicat mixte depuis le 1er janvier 2023. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG exerce deux compétences transférées par ses membres (Assainissement Non Collectif et GeMAPI) et une mission en lien avec les compétences de ses membres sur des projets de développement local. Les deux compétences font l'objet de deux budgets annexes pour assurer la lisibilité et la transparence des actions. Chaque budget annexe fait également l'objet d'une présentation synthétique.

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions sont alimentées par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le budget principal présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées :

- Au fonctionnement général de la structure
- A la mission d'animation et de coordination : filière vélo, application Patrimoine en Balade, gestion de la voie verte des Gaves.

## TABLE DES MATIERES

|     |                                                                           |   |
|-----|---------------------------------------------------------------------------|---|
| 1   | La section de fonctionnement.....                                         | 3 |
| 1.1 | Généralités.....                                                          | 3 |
| 1.2 | Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement..... | 4 |
| 2   | La section d'investissement.....                                          | 4 |
| 2.1 | Généralités.....                                                          | 4 |
| 2.2 | Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....                    | 5 |
| 3   | Etat de la dette .....                                                    | 5 |
| 4   | Les charges de personnel .....                                            | 6 |

## 1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1 GENERALITES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du PLVG, et notamment les salaires des agents, les charges courantes de nos locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, les aides à des associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PLVG, des subventions publiques obtenues dans le cadre de nos projets.

Les dépenses réelles réalisées en 2025 s'élèvent à 504 264 €, dont 62% concernent les dépenses de personnel. Les recettes réelles de fonctionnement représentent 631 104 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. La capacité d'autofinancement brute s'élève à 126 840 € pour le budget réalisé en 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées principalement pour le PLVG :

- De la contribution de ses établissements membres (48%), répartie à 50 / 50 entre les deux membres
- Des subventions publiques (pour moins de 1%). La part des subventions a fortement diminué suite à l'arrêt des politiques contractuelles (arrêtée au 31/12/2022).
- Des remboursements des budgets annexes pour la répartition des frais de fonctionnement et de certaines dépenses salariales ainsi que des produits exceptionnels (52%).

Aucune fiscalité n'est perçue par le PLVG sur son budget principal.

## 1.2 LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES (€)                                          |                | RECETTES (€)                                      |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------|----------------|
| Charges générales                                     | 141 487        | Remboursement sur rémunérations                   | 10 717         |
| Personnel                                             | 311 354        | Transferts entre budgets                          | 302 007        |
| Autres dépenses de gestion courante                   | 51 423         | FCTVA                                             | 689            |
|                                                       |                | Contributions                                     | 300 000        |
|                                                       |                | Autres recettes et produits exceptionnels         | 17 691         |
| <b>Dépenses réelles</b>                               | <b>504 264</b> | <b>Recettes réelles</b>                           | <b>631 104</b> |
| Transfert entre sections (dotation aux amortissement) | 208 643        | Transfert entre sections (reprise de subventions) | 21 421         |
|                                                       |                | Neutralisation                                    | 86 900         |
|                                                       |                | Excédent 2024                                     | 186 112        |
| <b>Dépenses totales</b>                               | <b>712 907</b> | <b>Recettes totales</b>                           | <b>925 537</b> |

Le budget de fonctionnement 2025 clôture avec un excédent de 212 631 €.

## 2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 GENERALITES

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PLVG regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études, ...
- En recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Le PLVG ne recourt pas à l'emprunt pour financer ces projets sur le budget principal.

## 2.2 UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

38 194 € de dépenses d'équipement ont été réalisées, dont 30 467 € pour la voie verte et le tourisme (18 000 € film promotionnel tourisme, 10 845 € étude stratégie vélo, achat barnum Altamonta, annonces légales marché rampe accès Lau-Balagnas, signalétique). Le reste des dépenses d'équipement concerne l'achat de matériel informatique (Firewall, PC et casques) et l'achat d'une armoire métallique. A ces dépenses, s'ajoute 21 421 € de reprise de subvention (amortissements) et 86 900 € de neutralisation (même écriture en recettes de fonctionnement).

Concernant la clôture du budget 2025, aucune dépense en restes à réaliser n'est inscrite.

En recettes réelles, on comptabilise 16 656 € composés de 4 519 € de subventions, 6 137 € de FCTVA et 6 000 € de créances du budget du SPANC. A cela s'ajoute 208 643 € de dotation aux amortissements.

| DEPENSES (€)                                                                                                     |                | RECETTES (€)                                                    |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| Dépenses immatérielles : études, licence informatique                                                            | 28 845         | Subventions                                                     | 4 519          |
| Dépenses d'équipement : matériel de bureau et informatique, actions en faveur du cyclo (balisage, fresques, ...) | 9 349          | FCTVA                                                           | 6 137          |
|                                                                                                                  |                | Créance autres établissements (régularisation subvention SPANC) | 6 000          |
| <b>Dépenses réelles</b>                                                                                          | <b>38 194</b>  | <b>Recettes réelles</b>                                         | <b>16 656</b>  |
| Transfert entre sections (reprise de subventions)                                                                | 21 421         | Transfert entre sections (dotation aux amortissement)           | 208 643        |
| Neutralisation                                                                                                   | 86 900         | Excédent 2024                                                   | 95 724         |
| <b>Dépenses totales</b>                                                                                          | <b>146 515</b> | <b>Recettes totales</b>                                         | <b>321 023</b> |

Le budget principal clôture donc avec un excédent final de 174 508 € en investissement.

## 3 ETAT DE LA DETTE

Le budget principal du PLVG ne dispose d'aucun emprunt.

## 4 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le PLVG comprend 41 agents dont 5 agents sur emplois permanents étaient rattachés au budget principal en 2025.

Ces 5 agents représentaient 4,5 Equivalent Temps Plein. Sur ces 4,5 ETP, 2,8 ETP ont été mutualisés avec la compétence GeMAPI.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2025 s'élevait à 311 354 €.

L'année 2025 a été marquée par l'augmentation de l'IFSE et la nécessité de remplacement de la chargée de mission tourisme, engendrant une dépense supplémentaire pour la collectivité, l'assurance statutaire ne s'appliquant pas aux primes et aux charges patronales.

La mutualisation du personnel avec la compétence GeMAPI contribue également à alléger la charge salariale sur le budget principal (remboursement entre budget de 161 115 € au niveau des charges salariales).